

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17 octobre 2014

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, M. JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme SCHWARTZ Estelle a donné procuration à Mme DRUI Anne.

---

La séance débute à 20h 00. Le compte rendu de la réunion du 09 octobre 2014 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Philippe DRUI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**135-2014 Contrat avec l'orchestre Fusion Orchestra** : Le Maire présente au conseil municipal les termes du contrat à signer avec l'orchestre Fusion Orchestra pour l'animation des Vœux de la municipalité en date du 24 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les modalités de ce contrat pour un cachet de 780 € T.T.C. Les charges afférentes seront prises en compte par la collectivité. Le montant total des dépenses est de **1.259,13 €** T.T.C. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

**136-2014 Subventions aux associations** : Le Maire rappelle également la délibération du 27 février 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, verse une subvention de **250 €** au conseil de fabrique de Saint-Jean Rohrbach.

**137-2014 Demande de l'AFAFAF – Vente de terrains** : Le maire fait lecture de la correspondance du président de l'AFAFAF en date du 22 septembre 2014 quant à la vente des terrains de l'AFAFAF à la commune avec l'application d'un nouveau prix de vente de ces terrains, voté à la majorité par 4 voix pour et 2 voix contre, par les membres du comité de l'AFAFAF en date du 10 juin 2014.

Le nouveau prix de cession passe ainsi de **15 €/ha** prix défini à l'unanimité des membres présents par le comité de l'AFR en date du 11 août 2006, à un montant de **45 €/ha**. Ceci représente une augmentation de 64.254 € pour les 21,4181 ha concernés. Les terrains en question faisaient principalement l'objet d'un classement particulier d'intérêt écologique (haies, prairies, zones humides,...) à préserver et à conserver lors des conclusions apportées par le cabinet ECOLOR en 2005 avant la mise en œuvre de l'aménagement foncier.

Une explication détaillée est présentée aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres de l'AFAFAF, invités spécialement à assister à la séance du conseil municipal, afin que chacun puisse entendre les mêmes propos. Ces explications démarrent en 1999 lors du sondage effectué auprès des propriétaires et prennent en compte l'historique complet de l'AFAFAF.

Les détails de ces explications ne seront point repris dans la présente délibération mais un communiqué, relatant les faits passés, sera adressé à tous les habitants dans les prochaines semaines. Ce communiqué permettra également de mettre à plat les critiques actuelles formulées à l'encontre du maire et de la secrétaire de mairie quant à la situation financière réelle de l'AFAFAF.

Certains propos de nature diffamatoire tenus par des responsables de l'AFAFAF ont ainsi été rapportés par des administrés au maire et à la secrétaire de mairie. Une action en justice sera enclenchée à leur encontre afin de rétablir la vérité dans ce dossier.

Cette situation critique est la conséquence directe de la décision du comité de l'AFAFAF d'engager d'une part des travaux supplémentaires pour près de **73.400 €** durant la période de 2010 à 2012. L'argent alors disponible

devait servir avant tout à couvrir les échéances futures des remboursements liés à l'emprunt initial de 300.000 € souscrit en 2007. Ces travaux supplémentaires n'ont malheureusement pas été suivis d'une augmentation de la taxe syndicale correspondante afin de pouvoir les financer.

En outre, la réduction depuis plusieurs années de la subvention «chasse» reversée par la commune à l'AFAFAF, compte tenu des aléas rencontrés depuis 2008, n'a pas été suivi d'une augmentation de la taxe syndicale. Ainsi près de **46.000 €** cumulés sont également déficients eu égard à la simulation financière faite par le maire en 2006 et jointe aux pièces du dossier de l'enquête publique de l'année 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, moins 2 abstentions, n'accepte pas la proposition d'achat des terrains de l'AFAFAF pour un montant de 45,00 € l'are.

Abstention : Mme DRUI Anne + procuration de Mme Estelle SCHWARTZ.

Le Maire rappelle qu'il n'existe pas de délai minimum pour la commune s'acheter les terrains à l'AFAFAF contrairement à l'écrit de M. Pierre BROUDER, Président qui stipulait un délai maximal de 6 mois après la création de l'AFAFAF. Il précise également que le conseil municipal n'a pas été saisi depuis la création de l'AFAFAF d'une quelconque demande d'acquisition de ces terrains bien que le montant correspondant (21,4181 ha à 15 € / are soit 32.128 €) soit inscrit chaque année depuis 2007 au budget de la commune.

Ce n'est que par la demande en date du 22 septembre 2014 que l'AFAFAF sollicite l'acquisition des terrains réservés par la commune conformément aux délibérations du conseil municipal en date du 24 mars 2005 et du 13 février 2006 relatives à la constitution de réserves foncières au profit de la commune.

Le Maire détaille les surfaces des 7 parcelles concernées pour un total de 21,4181 ha dont 8,1722 ha sont recouvertes de haies, 6,7445 ha sont des prairies et 6,5014 ha des terres labourables.

Six des 7 parcelles concernées sont des milieux naturels remarques préservés ou à préserver selon l'étude environnementale d'impacts et de mesures liés au projet de remembrement réalisée par ECOLOR en mars 2006.

Le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de ces terrains selon le barème suivant :

- ° 45 € / are pour les surfaces de type terre labourable (nouveau tarif défini par l'AFAFAF le 10 juin 2014).
- ° 20 € / are pour les surfaces de type prairie (proposition récente du Président pour des acquisitions similaires de prairies à un administré) avec enjeux environnementaux définis par ECOLOR.
- ° 15 € / are pour les surfaces de type haies (proposition du maire en 2005 pour les terrains délaissés par les exploitants/propriétaires compte tenu des enjeux environnementaux selon l'étude d'impacts et de mesures d'ECOLOR).

La valeur moyenne du prix à l'are est de 25,68 € /are. Cette valeur moyenne est ramenée à **26,00 €/ are** soit un montant total d'acquisition de **55.687 €**.

La décision est prise à la majorité des conseillers présents moins 3 abstentions.

Abstention : M. Philippe DRUI, Mme DRUI Anne + procuration de Mme Estelle SCHWARTZ.

Le Maire est chargé d'informer l'AFAFAF qui devra maintenant prendre position sur la proposition du conseil municipal avant toute finalisation d'achat des terrains.

**138-2014 Détermination des différents lots de chasse pour la période 2015 - 2014 :** Le Maire présente au conseil municipal les détails de la composition des 2 lots de chasse existants à savoir :

\* Lot n° 1 : 501 ha 10 a 93 ca, dont 81 ha 71 a 34 ca de forêt et 419 ha 39 a 59 ca de plaine. Terrains situés au Sud et Sud-Ouest de la route départementale R.D 126D en direction de Hilsprich et de la route communale en direction de Leyviller, limitrophes des bans de Hilsprich, Leyviller et Diffembach-les-Hellimer.

\* Lot n° 2 : 707 ha 58 a 88 ca dont 95 ha 44 a 40 ca de forêt et 612 ha 14 a 48 ca de plaine. Terrains situés au Nord-Ouest et à l'Est de la RD 674 et au Nord de la route communale en direction de Leyviller, limitrophes des bans de Rémering-lès-Puttelange, Puttelange-aux-Lacs, Hoste, Leyviller et au nord de la route départementale R.D 156D vers Hilsprich, limitrophes des bans de Hilsprich et Rémering-lès-Puttelange.

Ce lot ne comprend toutefois pas le plan d'eau et les terrains d'une superficie de 10 ha 42 a 45 ca sur lesquels la chasse est interdite pour protéger la faune et la flore.

Il indique que 5 réserves de chasse ont été sollicitées sur l'ensemble du ban soit au total près de 205 ha et précise la superficie des terrains communaux dans chaque lot de chasse.

Il propose de modifier le nombre de lots de chasse pour les adapter au mieux aux multiples réserves sollicitées par les propriétaires. Trois lots de chasse sont ainsi proposés, modifiant les lots n°1 et n° 2 actuels.

La nouvelle configuration potentielle est la suivante (surfaces approximatives) auxquelles il conviendra de déduire les réserves sollicitées par les différents propriétaires possédant plus de 25 ha d'un tenant :

\* Nouveau lot n° 1 : **212 ha 15 a 71 ca**, dont 81 ha 74 a 34 ca de forêt et 130 ha 41 a 37 ca de plaine. Terrains situés au sud-ouest de la route départementale R.D 674 en direction de Diffembach les Hellimer et au sud de la route communale en direction de Leyviller, limitrophes des bans de Leyviller et Diffembach-les-Hellimer.

\* Nouveau lot n° 2 : **386 ha 13 a 80 ca** dont 95 ha 49 a 79 ca de forêt et 290 ha 64 a 01 ca de plaine. Terrains situés à l'ouest et au nord-ouest de la RD 674 en direction de Puttelange aux Lacs et au nord de la route communale en direction de Leyviller, limitrophes des bans de Leyviller, Hoste et Puttelange-aux-Lacs. Ce lot ne comprend toutefois pas le plan d'eau et les terrains d'une superficie de 10 ha 42 a 45 ca sur lesquels la chasse est interdite pour protéger la faune et la flore.

\* Nouveau lot n° 3 : **569 ha 23 a 92 ca** de plaine. Terrains situés à l'est de la route départementale RD 674 en direction de Puttelange aux Lacs et en direction de Diffembach les Hellimer, limitrophes des bans de Rémering-lès-Puttelange, Hilsprich, Petit-Tenquin et Diffembach-les-Hellimer

Le conseil municipal prend acte de cette proposition de modification des lots de chasse qui sera soumise prochainement à l'avis consultatif de la commission consultative de chasse puis soumise au conseil municipal pour décision finale avant fin octobre 2014. Les surfaces exactes de chaque lot seront définies dès l'obtention des données liées à chaque zone par le SIG de Sarreguemines.

**Divers et communication :** Une information est donnée au Conseil municipal sur les points suivants :

- Passage de la commission hygiène et sécurité le samedi 08 novembre 2014 à partir de 15 heures.
- Manifestation du 11 Novembre 2014 avec dépôt de gerbe à 11h.
- Information de la B.P quant au retard de paiement de l'AFAAF.
- Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 30 octobre 2014 à 20 h avec réunion de la CCCC à 14 heures.

La séance est levée à 23 heures 15. Publié le 21 octobre 2014.

Le Maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	